

COMMUNE DE SILLEGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

ELABORATION DU PLU ET DU PDA

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique conjointe pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Sillegny et du Périmètre Délimité des Abords de l'église de Sillegny.

Du vendredi 23 octobre 2020 au lundi 23 novembre 2020, soit pendant 32 jours consécutifs.

Sont inclus les communes limitrophes concernées par un affichage : CHEMINOT, LORRY-MARDIGNY, MARIEULLES, COIN-SUR-SEILLE, POMMERIEUX, LOUVIGNY.

Monsieur Pascal SCHUSTER, pré retraité des HBL, a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces des dossiers et les 2 registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Sillegny, pendant la durée de l'enquête du 23 octobre au 23 novembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur internet à l'adresse : <http://www.moselle.gouv.fr/Publications/Publicite-legale-installations-classees-et-hors-installations-classees/Arrondissement-de-Metz>

Et/ou consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser à la Mairie de Sillegny par courrier nominatif à l'intention du Commissaire-Enquêteur ou par courrier électronique aux adresses suivantes : p.schuster@live.fr et mairie@sillegny.fr

Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de l'autorité administrative de l'Etat seront joints au dossier de l'Enquête Publique.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie de Sillegny pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Vendredi 23 octobre 2020 de 16h30 à 18h30**
- **Lundi 2 novembre 2020 de 10h à 12h**
- **Mardi 17 novembre 2020 de 16h30 à 18h30**
- **Lundi 23 novembre 2020 de 10h à 12h**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaires-Enquêteur seront déposés à la Mairie de Sillegny et à la Préfecture de la Moselle pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Préfecture de la Moselle : <http://www.moselle.gouv.fr/Publications/Publicite-legale-installations-classees-et-hors-installations-classees/Arrondissement-de-Metz>.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et du PDA. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, de décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de PLU et de PDA en vue de cette approbation.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser à la Mairie de Sillegny aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire de Sillegny – Jean-Marc GRUNFELDER